

**BALAYO**  
Société anonyme au capital de 2 116 728,24 euros  
Siège social: 240, rue de la Motte - 77350 Méryx-Courtenot  
Tél: 065 029 1008 Melun  
(Je « Société »)

**Rapport complémentaire relatif à l'émission d'actions nouvelles supplémentaires suite à l'exercice de l'option de surallocation consentie par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 8 juin et 13 juin 2017 sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2017**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous vous présentons et après le rapport complémentaire suite à l'émission d'actions nouvelles supplémentaires, le 19 juin 2017 à l'occasion de l'exercice de l'option de surallocation consentie par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 8 juin et 13 juin 2017 sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2017.

**1. Mise en œuvre de la troisième résolution de l'assemblée générale du 24 avril 2017**

Aux termes de sa troisième résolution, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 24 avril 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-139-1 du Code de Commerce, à accéder à la fin de l'augmentation de capital avec suspension du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public réalisée en vertu de la deuxième résolution de ladite Assemblée générale extraordinaire (l'« Offre ») et en conséquence d'émettre des actions nouvelles supplémentaires.

Le 8 juin 2017, le Conseil d'Administration a décidé l'émission de 9 682 303 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, à un prix de 4,11 euros par action et a approuvé les termes du rapport corrélatif émis et publié en application de l'article R. 225-116 du Code de Commerce.

Le même jour, la Société a conclu un contrat de garantie avec Natixis et Gillbert Dubout agissant en qualité de coordinateurs généraux, chefs de file et teneurs de livre associés, aux termes duquel a été conclu avec Natixis, en qualité d'agent stabilisateur, une option de souscription dans la limite de 15 % de l'Offre aux fins de couvrir d'éventuelles surallocations et de stabiliser le cours (l'« Option de Surallocation »).

Le 15 juin 2017, la Société a reçu de Natixis la notification de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation. En conséquence, le Président-directeur général a, en date du 19 juin 2017, constaté, sur délégation du Conseil, l'augmentation de la taille de l'Offre de 15 % par émission de 1 452 345 actions nouvelles supplémentaires de la Société à un prix unitaire de 4,11 euros, soit 605 euros de valeur nominale et 403 euros de prime d'émission.

### 3. Incidence de l'Option de Surallocation

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-138 du Code de commerce, nous vous précisons en Annexe au présent rapport l'incidence de l'émission des 1752545 actions nouvelles du GII sur l'exercice légal de l'Option de Surallocation sur la situation des Titulaires de titres de capital et des valeurs mobilières dérivées de ce capital de la Société, en particulier, en ce qui concerne leur quota-part des capitaux propres.

Ces chiffres ont été établis sur la base des capitaux propres consolidés de la Société, tels qu'ils résultent des comptes arrêtés le 31 décembre 2016. Il y a eu un nombre de 15 900 077 anciens numéros de capital social de la Société à notre date et, après remboursement en actions des obligations remboursables en actions (les « ORA ») consécutivement à l'introduction en bourse de la Société.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138, 1<sup>er</sup> du Code de commerce, le présent rapport complémentaire fera l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes et que les rapports complémentaires du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes seront mis à votre disposition au siège social de la Société et seront présentés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

## ANNEXE

### TABLEAUX SUR L'EFFET DILUTIF RELATIF À L'ÉMISSION DES ACTIONS BALYO

Ces tableaux présentent, conformément aux dispositions de l'article R. 225-115 du Code de commerce, (i) l'incidence de l'émission des actions Balyo sur la quote-part des capitaux propres et (ii) l'incidence de l'émission des actions Balyo sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

#### (i) Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2017	
(en euros par action)	Base non diluée	Base diluée *
Avant émission de 11 134 646 actions nouvelles	(0,23)	0,40
Après émission de 11 134 646 actions offertes (en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de sur-allocation) dans le cadre de l'Offre	1,44	1,62

\* En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de l'acquisition des actions attribués gratuitement à la date du 19 juin 2017.

(ii) Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée *
Avant émission de 11 134 646 actions nouvelles	1,00%	0,79%
Après émission de 11 134 646 actions offertes (en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de sur-allocation) dans le cadre de l'Offre	0,59%	0,51%

\* En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de l'acquisition des actions attribués gratuitement à la date du 19 juin 2017.